

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 8 avril 2022, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de NONARDS.

Date de convocation du conseil municipal : 1 avril 2022

Etaient présents : Mme BARRIERE Michelle, Mme COULOUMY-DORRIVAL Colette, Mme GRANVAL Pierrette, Mme MAZEYRIE Bérangère, Mr BARRIERE Franck, Mr BOISSARIE Laurent, Mr BORDES François, Mr CAUVIN Jean-Jacques, Mr ROCHE Daniel, Mr VANTALON Marc.

Représentée : Mme FAVAREL Marie donne procuration à Mr BOISSARIE Laurent

est nommé secrétaire de séance : Mme BARRIERE Michelle



Ouverture de la Séance à 19 h 35.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 29 janvier 2022.

Délibération n° 2022-06 à 2022-08 / JD AUTOMOBILES 2021 – BUDGET ANNEXE : **Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat**

Monsieur BOISSARIE Laurent présente le compte de gestion et déclare que :
le compte de gestion du Receveur, est en conformité avec le compte administratif 2021 se soldant par :

Besoin de financement de la section d'investissement : - 8 235.11 €.

Résultat de fonctionnement à affecter : + 1 581.23 €.

Le résultat de fonctionnement n'est pas suffisant pour couvrir le besoin de financement.

Sortie du maire pour le vote du compte administratif 2021.

L'assemblée décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget JD automobiles 2021 comme suit :
Couverture partiel du besoin de financement de la section d'investissement (1068)..... **1 581.23 €**

Délibération n° 2022-09 / Vote du budget primitif 2022 – Budget annexe JD Automobiles

Le budget JD Automobiles 2022 s'équilibre en

Section de fonctionnement : 15 950.80 €

Section d'investissement : 16 859.89 €

La commune propriétaire de 1/3 du bâtiment, rembourse l'emprunt contracté lors de la construction de ce garage. L'annuité d'emprunt (capital + intérêts) est la seule dépense du budget. En recette, une subvention exceptionnelle du budget communal est nécessaire pour le remboursement de l'emprunt et pour couvrir le déficit chronique. Elle s'élève à 15 950.80 €.

Délibération n° 2022-10 / Contribution aux frais de fonctionnement 2020/2021 de l'école de Puy d'Arnac

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Puy d'Arnac – Tudeils – Nonards.

Les élèves vont dans chaque école en fonction du niveau scolaire. Il est procédé à un partage des frais entre communes.

Le décompte des frais de fonctionnement de l'école de Puy d'Arnac s'élève à 24 395.40 € pour 15 élèves ayant fréquenté l'école durant l'année 2020-2021. Après déduction de l'avance d'août 2021, nous devons verser **12 174.01 €**.

Un acompte provisionnel correspondant à l'avance 2021/2022 sera mandaté en août 2022 pour **12 197.70 €** conformément à la convention du 9 mars 2015.

Délibération n° 2022-11 / Contribution aux frais de garderie du RPI 2021/2022

La garderie du RPI est située à Puy d'Arnac. Accueil des enfants à 8h30 le matin et jusqu'à 17h30 le soir.

La participation communale est de 5 603.77 € de septembre 2021 à août 2022 pour 32 enfants nonardais (rentrée septembre 2021) x 175.12 €.

Pour la quatrième année, une participation de 40 € annuelle est demandée aux parents par enfant.

Délibération n° 2022-12 / Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

– **DECIDE** de procéder au versement des subventions communales aux associations ci-dessous dénommées après inscription au Budget primitif 2022 de la commune (article : 6574)

Noms des associations bénéficiaires	Montant subvention 2022
Amis de la chapelle St Roch	120 €
Associations Soins palliatifs Corrèze	100 €
Secours Populaire 19	200 €
Croix rouge	110 €
DDEN	50 €
Ecole de musique Accords	150 €
Banque alimentaire	200 €
FNACA	50 €
Lou Truffadour	100 €
Nonards Activité Détente	200 €
PEP 19	60 €
Ligue de l'enseignement	30 €
Société de chasse de Nonards	150 €
USEP 19	100 €